RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31/12/2016

Table des matières

1 Activités et performance 5

1.1 Présentation de la Société 5

1.1.1 Renseignements généraux sur la Société 5

1.1.2 Faits marquants de la période 6

1.2 Objectifs et stratégie de l'entreprise 7

1.3 Performance des activités de souscription 7

1.4 Performance des investissements 8

1.4.1 La politique de placement 9

1.4.2 Analyse du portefeuille 10

1.4.3 Analyse des revenus financiers nets 11

1.5 Exploitation / autres revenus et charges 11

1.5.1 Autres revenus 11

1.5.2 Autres charges 12

1.5.3 Résultat exceptionnel 13

1.6 Autres informations 13

2 Système de gouvernance 13

2.1 Modalités de gouvernance générales 13

2.2 Règles de compétence et d'honorabilité 15

2.3 Système de gestion des risques et du capital 16

2.4 Système de contrôle interne 19

2.4.1 Cartographie 20

2.4.2 Les produits, leur suivi et la distribution 21

2.4.3 La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme 21

2.4.4 La déontologie et la protection de la clientèle 22

2.4.5 La politique de provisionnement 22

2.4.6 La gestion des placements 22

2.4.7 La gestion de la réassurance 23

2.4.8 La gestion administrative, technique et financière 23

2.4.9 Tenue de la comptabilité et établissement des états financiers 24

2.4.10 La fonction conformité 25

2.5 Fonction d'audit interne 25

2.6 Fonction actuarielle 26

2.7 Sous-traitance 26

3 Profil de risque 27

3.1 Risque de souscription 29

3.2 Risque de marché 30

3.3 Risque de crédit 30

3.4 Risque de liquidité 30

3.5 Risque opérationnel 30

3.6 Autres risque 31

4 Bilan prudentiel 32

4.1 Actifs 32

4.1.1 Actifs 33

4.2 Provisions techniques 35

4.2.1 Évaluation des provisions techniques 35

4.2.1.1 Méthodes, hypothèses et options retenues - Calcul de la meilleure estimation ... 35

4.2.1.1.1 Général 35

4.2.1.1.2 Scénarios économiques 36

4.2.1.1.3 Rachats 36

4.2.1.1.3.1 Mortalité 36

4.2.1.1.3.2 Dépenses 37

4.2.1.2 Calcul de la marge de risque 37

4.2.1.3 Niveau d'incertitude lié au montant des provisions techniques 38

4.2.1.4 Créances découlant des contrats de réassurance..... 38

4.2.1.5 Valeur des provisions techniques aux fins de solvabilité..... 39

4.3 Autres passifs..... 39

5 Gestion du capital..... 40

5.1 Fonds propres 40

5.2 Exigence de capital règlementaire..... 42

5.2.1 Montant du capital de solvabilité requis (« SCR ») 42

5.2.2 Minimum de capital requis (« MCR ») 43

**5.2.3 Ratio du capital de solvabilité requis (« SCR »)
et du minimum de capital requis (« MCR »)** 44

5.3 Le sous module « risque action »..... 44

5.4 Modèle interne 44

5.5 Conclusion..... 45

1 Activités et performance

1.1 Présentation de la Société

1.1.1 Renseignements généraux sur la Société

Optimum Vie S.A., la « Société », est une société d'assurance vie qui offre principalement des produits traditionnels de prévoyance ainsi que des produits liés à des fonds d'investissement pour l'épargne et la retraite, les « Produits ». Elle est agréée pour pratiquer les opérations d'assurance relevant des branches suivantes du code des assurances :

20 – risques liés à la durée de la vie humaine (vie - décès) ;
22 – assurances liées à des fonds d'investissement ;
24 – capitalisation.

La Société est contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) situé au 61 Rue Taitbout, 75009 Paris.

La Société est auditée par le cabinet Deloitte & Associés, ayant son siège social au 185, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly sur Seine.

La Société, qui ne fait pas appel public à l'épargne et dont toutes les actions sont détenues de façon nominative, appartient indirectement à Groupe Optimum Inc., société de droit canadien, ses actions étant détenues directement par la société française Optimum Financière Europe S.A.S. La Société n'a pas de filiale.

Organigramme du groupe :

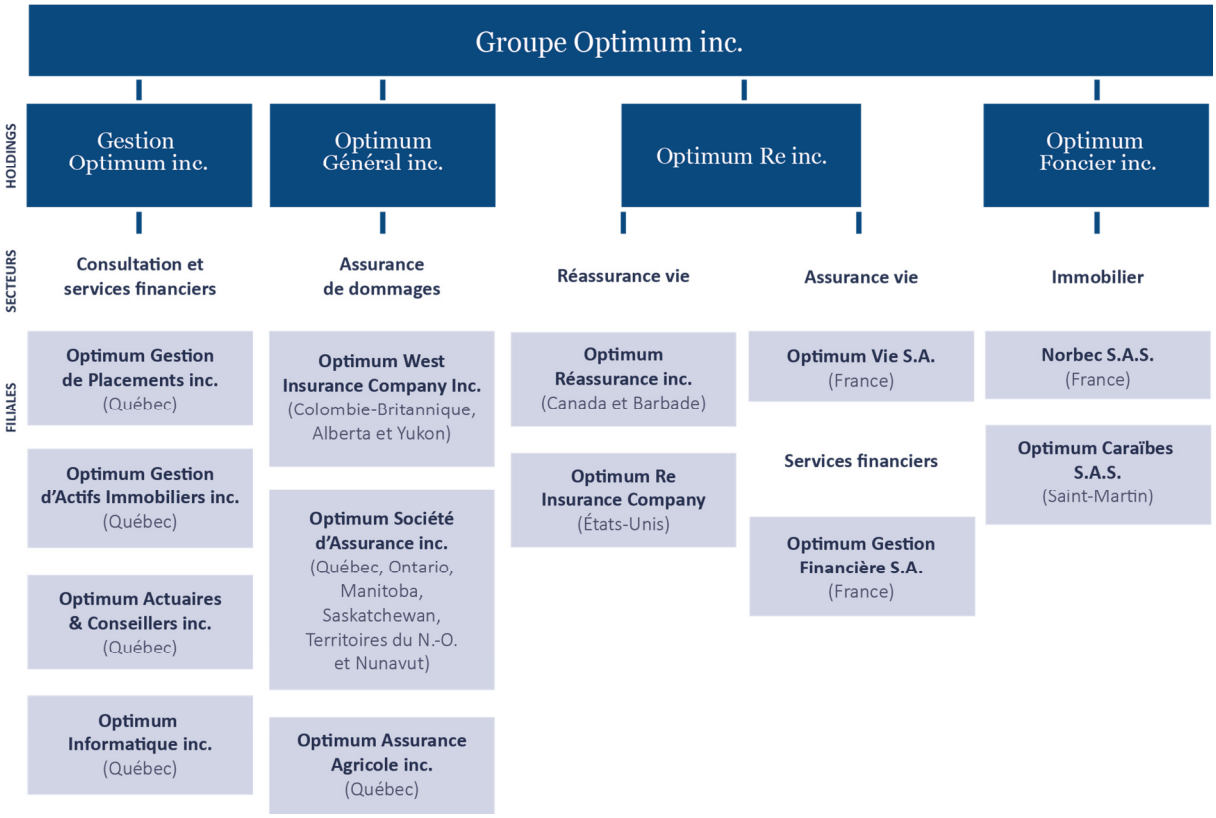

1.1.2 Faits marquants de la période

Les primes émises brutes se sont élevées à 27,2 M€ en 2016, comparativement à 27,6 M€ en 2015. La Société a poursuivi en 2016 la commercialisation de sa gamme de contrats d'assurance auprès de son réseau de courtiers.

La persistance des niveaux bas des taux d'intérêt sur les titres à revenu fixe a conduit la Société à souscrire à un traité de réassurance afin de céder une portion des risques associés à des contrats comportant des taux d'intérêt garantis élevés. Cette transaction permet à la Société de mieux se prémunir contre les conséquences de la poursuite des faibles taux d'intérêt sur les marchés. Les gains réalisés sur cessions de placements combinés avec le résultat de l'exercice ont conduit à une augmentation des capitaux propres de la Société.

L'exercice 2016 a également été celui de l'entrée en application de la directive Solvabilité II.

1.2 Objectifs et stratégie de l'entreprise

Le plan stratégique de la Société est basé sur une projection 5 ans et est remis à jour régulièrement. Un suivi annuel est également fait par la direction générale.

L'objectif long terme de la Société est d'assurer sa pérennité par l'émission d'un volume suffisant de polices à prime périodique rentables afin de couvrir ses frais et de rémunérer le capital en ligne avec les objectifs du Groupe Optimum. A cet égard, trois types de produits sont privilégiés :

- Les produits de prévoyance à prime périodique, produits à la fois rentable et permettant une croissance du niveau des primes récurrentes.

- Les produits d'épargne à prime périodique permettent d'obtenir une grande stabilité du niveau des primes. Ces produits sont en général moins rentables que les produits de prévoyance mais permettent généralement une collecte plus importante. Ils comportent peu de risque biométrique.

- Les produits d'épargne à versements libres. Ces produits génèrent des primes uniques importantes mais sont plus cycliques que les produits à prime périodique. Ils permettent néanmoins de croitre de façon importante le volume d'actifs sous gestion.

La Société est peu tolérante au risque mais est consciente que des années difficiles peuvent survenir et elle est prête à tolérer des années où le capital est moins rémunéré si au global la rémunération est adéquate.

La Société est présentement dans une phase de croissance. Des efforts importants sont déployés pour augmenter le nombre de courtiers producteurs et rechercher des partenariats avec des coutiers grossistes tout en faisant croître les partenariats existants. Elle est également à la recherche de portefeuilles à acquérir.

1.3 Performance des activités de souscription

La Société distribue ses produits en France Métropolitaine et dans les DROM par le biais d'un réseau de courtiers indépendants, dont le nombre actif au 31 décembre 2016 s'établissait à 140. Comme l'exige la réglementation, la Société vérifie notamment que les courtiers avec lesquels elle transige sont bien inscrits au registre ORIAS. Tous les courtiers doivent signer une convention avec la Société qui définit les responsabilités et le rôle de chacun.

Les produits de la Société se divisent en deux grandes catégories. Il y a des produits traditionnels d'assurance-vie avec des garanties de base qui sont fixes et il y a des produits où les garanties sont directement liées à la performance des véhicules de placements. Le premier groupe est appelé les produits en euros et le deuxième les produits en unités de compte.

Les produits d'unités de compte sont des produits d'épargne/retraite principalement. Les primes versées par le détenteur de police (nettes des frais) sont investies dans des OPCVM selon son choix parmi une sélection d'OPCVM qui varie de 100 % en obligations jusqu'à 100 % en actions.

Les produits en euros incluent des produits de prévoyance décès en primes récurrentes ainsi que des produits d'épargne en euros, en primes uniques et primes récurrentes. Pour les produits de prévoyance décès, un processus de sélection médicale est effectué à la souscription des contrats. Bien que la taille du portefeuille de ce type de produits ne justifie pas une pleine crédibilité de l'expérience de mortalité, le nombre de décès réels est bien en-dessous de l'hypothèse de mortalité retenue pour la tarification de ces produits.

Le tableau suivant donne la répartition des résultats de souscription de l'entreprise par catégories de produits et par type de primes (uniques ou récurrentes) pour la période de référence et la période précédente :

K€	Réel 2015	Réel 2016
Nouvelles affaires - Unités de compte		
Primes uniques	12 699	9 057
Primes récurrentes *	3 738	4 210
Total Unités de Comptes	**16 437**	**13 267**
Nouvelles affaires – Euros		
Primes uniques	581	784
Primes récurrentes *	728	413
Total Euros	**1 309**	**1 197**

** les primes récurrentes « nouvelles affaires » sont calculées en impact annuel*

1.4 Performance des investissements

La Société mandate une société « sœur », Optimum Gestion Financière S.A. (OGF), pour assurer la gestion de son portefeuille de placements. Le mandat de gestion signé entre les deux sociétés a été approuvé par le Conseil d'administration d'OPTIMUM VIE S.A. Il stipule l'obligation pour le mandant de respecter les contraintes réglementaires du code des assurances et définit explicitement les supports et l'allocation des actifs autorisés.

En plus des actifs en représentation des contrats en unité de compte, les actifs gérés par OGF pour la Société s'élève à environ 180 M€ au 31 décembre 2016, le reste étant géré directement par la Société.

1.4.1 La politique de placement

Les objectifs fixés à OGF par la Société sont les suivants :

- Assurer la qualité du portefeuille d'actifs de la Société afin que cette dernière rencontre ses engagements à long terme.
- Préserver et améliorer la valeur des placements de façon à pouvoir respecter les exigences de capitalisation imposées par le Code des Assurances ou toute autre législation applicable.

En vue d'atteindre ces objectifs, la politique de placements vise à :

- Obtenir un taux de rendement qui soit suffisant pour couvrir les rendements garantis dans les contrats d'assurance ainsi que ceux exigés par les exigences réglementaires,
- Pourvoir au paiement des prestations payables aux assurés en maintenant des liquidités adéquates.
- Tenir compte des risques suivants :

    - ✓ le risque de fluctuation dans la valeur des placements;
    - ✓ le risque de fluctuation des taux d'intérêt;
    - ✓ le risque de fluctuation du taux de change;
    - ✓ le risque de liquidité; et
    - ✓ le risque de perte de capital.

- Tenir compte de l'adéquation entre les placements et les engagements de la Société.
- Viser un appariement entre les devises dans lesquelles les engagements de la Société sont contractés et les devises dans lesquelles les placements sont effectués.
- Tenir compte de la fiscalité applicable dans le choix des placements.
- Tenir compte des exigences réglementaires dans le choix des placements.
- Rechercher, lorsqu'approprié, des titres offrant à la Société une protection contre les fluctuations de taux d'intérêt.
- Rechercher, lorsqu'approprié, des titres obligataires offrant à la Société une protection contre l'inflation.

1.4.2 Analyse du portefeuille

Au 31 décembre 2016, le portefeuille se décompose comme suit en valeur comptable :

	31-déc-15		31-déc-16	
	(M €)	(%)	(M €)	(%)
Disponibilités	25,8	10%	18,7	8%
Obligations	145,1	57%	129,9	52%
Prêts à des sociétés liées	4,2	2%	4,2	2%
Autres prêts et assimilés	0,2	0%	0,3	0%
Contrats à terme *(swaps)*[1]	-0,3	0%	-1,8	-1%
Actions et foncières	8,7	3%	21,8	9%
Immobilier	1,3	1%	1,3	1%
Actifs en représentation des contrats UC	69,6	27%	74,9	30%
Total	254,6	**100**	**249,3**	**100**

[1] Ces contrats visent à annuler les fluctuations de la devise $ CAD vs € et USD vs €.

Les gains / pertes non réalisées par rapport à la valeur d'acquisition des titres s'établissent comme suit à la date du 31 décembre 2016 :

M€	31-déc-15	31-déc-16
Disponibilités	0	0
Obligations	**7,8**	**4,4**
Prêts à des sociétés liées	0	0
Autres prêts et assimilés	0	0
Contrats à terme (swaps) *	-0,3	-1,8
Actions et foncières	0,5	1,6
Immobilier	0,3	0,4
Actifs en représentation des contrats UC	0	0
Total	8,3	4,6

** Ces contrats visent à annuler les fluctuations de la devise $ CAD vs € et USD vs €.*

1.4.3 Analyse des revenus financiers nets

M€	2016	dont entreprises liées	2015
Revenus des placements	7,3	1,3	7,4
dividendes	*0,3*		
coupons	*5,4*		*5,9*
loyers	*0,1*		*0,1*
amortissement des décotes	*0,1*		*0,2*
autres produits	*1,4*	*1,3*	*1,2*
Charges des placements	1,5		1,5
intérêts	*0,1*		
charges de gestion des placements hors commissions	*0,1*		
amortissement des surcotes	*1,1*		*1,1*
autres charges	*0,2*		*0,4*
Plus ou moins-values réalisées	0,2		0,5
obligations avant mouvements sur RC	*2,1*		*3,6*
mouvements sur réserve de capitalisation	*-1,9*		*-3,3*
autres			*0,2*
Dotations nettes de reprises aux provisions financières	-0,1		-0,1
obligations	*-0,1*		*-0,1*
TOTAL	**6,1**	**1,3**	**6,5**

1.5 Exploitation / autres revenus et charges

1.5.1 Autres revenus

La Société n'a pas de produits non techniques significatifs autres que l'effet d'impôt sur la réserve de capitalisation.

1.5.2 Autres charges

Les frais généraux de l'entreprise se décomposent comme suit :

M€	31-déc-15	31-déc-16
Charges de personnel	1 525	1 710
Impôts et taxes	204	225
Commissions	3 141	2 997
Achats et autres charges externes	2 896	2 944
Amortissements et provisions	572	566
Autres charges de gestion courante	219	141
Total	8 557	8 583

Ces charges ont été réparties analytiquement comme suit :

M€	31-déc-15	31-déc-16
Frais de règlement des sinistres	328	344
Frais d'acquisition	6004	6 048
Frais d'administration	911	954
Frais internes et externes de gestion des placements	261	264
Autres charges techniques	879	802
Autres charges non techniques	174	172
Total	8 557	8 584

Optimum Vie s'appuie sur un effectif moyen de 30 personnes en 2016 (incluant 3 personnes détachées par la maison mère), dont une équipe de 5 commerciaux.

Elle dispose également des compétences et services du groupe, en termes d'actuariat, informatique, juridique, gestion des placements, audit interne, ….

Par ailleurs, une partie de la gestion administrative des contrats a été déléguée sur un prestataire externe (cf. § 2.7 sous-traitance).

La Société a examiné tous ses litiges, reliés ou non à son activité d'assureur, et n'a pas jugé pertinent de constituer de provisions les concernant compte tenu de sa position et des argumentations en sa faveur sur les litiges concernés.

1.5.3 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de la Société correspond à une perte de 11 K€ en 2016, vs 3 K€ en 2015.

1.6 Autres informations

La Société étudie la refonte de son système de gestion. Le projet porte sur les axes suivants :

- Le transfert du système de gestion dans des technologies et langages modernisés permettant la mise en place de fonctionnalités nouvelles et l'amélioration de la performance
- Le développement de modules sur les points suivants :
    - La gestion des contrats multi support
    - Le développement des informations mis à la disposition des courtiers
    - L'amélioration et l'automatisation de processus internes (prélèvements, automatisation des relances, l'automatisation des rachats et des calculs de rentes, …)
    - La possibilité de transactions et versements en ligne,
    - Amélioration de l'historisation informatique des changements.

Le projet est découpé sous forme de modules, dont chaque démarrage fera l'objet d'une évaluation spécifique. Le coût d'ensemble du projet est de l'ordre de 2,7 M€. La Société compte s'appuyer sur les ressources de la société sœur Optimum Informatique pour son développement, dont le développement devrait s'étaler de 2017 à 2022.

2 Système de gouvernance

2.1 Modalités de gouvernance générales

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de trois membres au moins et de quinze membres au plus. Au 31 décembre 2016, le Conseil d'administration était composé de douze membres, tous nommés par l'assemblée générale des actionnaires du 12 avril 2016. Un administrateur a démissionné pour des raisons personnelles au dernier trimestre de l'année 2016 et un autre est décédé en début d'exercice 2017.

La durée des fonctions d'administrateur est de un an. Ces fonctions prennent fin à l'issue de la plus prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de la Société. Les administrateurs sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale ordinaire.

Au sein du Conseil d'administration, cinq administrateurs peuvent être considérés comme indépendants : il s'agit de Messieurs Landry, Maurel, Osouf et Plécy et Madame Joli-Coeur.

Le Conseil d'administration a créé différents comités, lesquels étaient composés ainsi au 31 décembre 2016 :

- un Comité de planification et de développement composé de sept membres, lesquels sont tous administrateurs (quatre réunions en 2016);
- un Comité de placements composé de neuf membres, dont six administrateurs (neuf réunions en 2016)
- un comité de suivi de gestion des sociétés liées de neuf membres, dont huit administrateurs
- un Comité d'audit composé de trois administrateurs et 6 invités, dont 4 administrateurs (une réunion en 2016)

Certains membres des comités sont des responsables opérationnels. En outre, d'autres responsables sont invités aux diverses réunions de Conseil et de Comité afin de présenter l'information jugée pertinente et répondre aux questions.

Le Conseil d'administration s'est réuni quatre fois en 2016, soit à chaque trimestre. Les activités des différents comités ainsi que l'état d'avancement de leurs travaux sont présentés au Conseil d'administration. Les procédures de convocation respectent les formes du droit des sociétés, sous couvert du service juridique du Groupe Optimum.

Le Conseil d'administration révise et approuve le plan stratégique de la Société et autorise les transactions importantes hors du cours normal des affaires et les transactions avec les sociétés liées, ainsi que les opportunités d'achat et de vente d'entreprises ou de portefeuilles et le financement qui en découle. Il révise et approuve les objectifs et les budgets annuels de la Société et surveille les progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs fixés et l'évolution des résultats par rapport au budget.

Enfin, le Conseil d'administration approuve les politiques de la Société et la liste des signataires autorisés de la Société pour les différents documents officiels émis par la Société (chèques, contrats, rapports exigés par les autorités de contrôle, etc.) et les contrats passés avec d'autres sociétés (emprunts, baux, etc.) ainsi que la nomination des dirigeants, des membres des Comités, de l'actuaire en chef, du contrôleur interne et des responsables des fonctions clés.

Aucun membre du Conseil d'Administration n'est salarié d'Optimum Vie. Les administrateurs et membres des comités reçoivent des jetons de présence. Ces jetons de présence sont attribués en fonction de la participation effective aux conseils ou aux comités auxquels ils appartiennent. La Société a fixé la limite supérieure des jetons de présence pouvant être versée au plafond fiscalement déductible.

Il n'existe aucun avantage pris au bénéfice des dirigeants mandataires sociaux.

Fonctions clés :

Les responsables de fonction clés non partie intégrante du personnel de la Société ne reçoivent pas de rémunération au titre de cette fonction.

Les responsables de fonction clés salariés d'Optimum Vie reçoivent une rémunération pour partie fixe et pour partie variable. Cette partie variable est basée sur des objectifs quantitatifs et qualitatifs définis en début d'année, dont la réussite fait l'objet d'une évaluation contradictoire en fin d'année.

Il n'existe pas d'autres avantages, autres que les avantages sociaux accordés à l'ensemble des salariés de l'entreprise, pour les salariés responsable de fonction clés.

Aucune transaction n'a eu lieu dans la période entre la Société et un actionnaire, membre du CA, des comités ou responsable de fonctions clés autres que courantes.

2.2 Règles de compétence et d'honorabilité

Optimum Vie S.A. se conforme notamment aux exigences de la norme E-17 du Bureau du surintendant des institutions financières du Gouvernement du Canada (BSIF). Les exigences de cette norme permettent de répondre aux exigences de la directive Solvabilité II.

Ainsi, lorsqu'un responsable est nouvellement embauché à un poste important, Optimum Vie S.A. obtient, via une firme externe, les informations lui permettant de conclure que le responsable fait suffisamment preuve d'intégrité et possède les qualifications requises pour dûment s'acquitter des tâches du poste. Entre autres renseignements, mentionnons à titre d'exemples :

- le casier judiciaire;
- les dossiers portant sur des sanctions relatives aux opérations sur valeurs mobilières ou des mesures disciplinaires prises par un organisme de réglementation professionnelle;
- les preuves attestant que le responsable a fait les études requises et possède les compétences, l'expérience et les qualifications professionnelles voulues;
- une attestation à l'effet que le responsable n'a jamais été trouvé coupable, dans une cause d'instance civile, d'inconduite, de fraude ou de mauvaise gestion financière ou administrative d'une entité;
- l'assurance que le responsable n'est pas en conflit d'intérêts tel qu'il y aurait un risque important que celui-ci ne soit pas en mesure de remplir les fonctions du poste de responsabilité avec intégrité et au mieux des intérêts de l'entité.

Après l'évaluation dans le cadre de la nomination initiale, des évaluations périodiques portent sur les éléments qui peuvent varier au fil du temps, notamment :

- les déclarations de culpabilité, les démarches réglementaires ou les poursuites judiciaires ou civiles intentées contre le responsable;
- la modification du statut au sein d'ordres professionnels;
- de nouveaux conflits d'intérêt ou des changements à cet égard.

Aux fins des évaluations périodiques, la Société peut se fier aux attestations fournies par les responsables pour tous les aspects de l'évaluation.

2.3 Système de gestion des risques et du capital

Le système de gestion des risques (le « Système ») de la Société vise la gestion de l'ensemble des risques auxquels elle est exposée et à protéger les parties prenantes des conséquences néfastes qui pourraient résulter de la réalisation d'événements nuisibles. Pour ce faire, la Société adopte des stratégies, des politiques et des procédures qui lui permettent de gérer adéquatement l'ensemble de ses risques, ce en fonction de ses niveaux de tolérance. Les stratégies, les politiques et les procédures qu'elle adopte sont adaptées à sa nature, à sa taille, à la complexité de ses activités ainsi qu'à son profil de risque.

Le Système décrit le cadre qui doit être mis en place afin d'assurer l'identification des risques significatifs auxquels la Société est confrontée, leur évaluation, leur quantification, l'élaboration et l'évaluation des mesures de contrôle et d'atténuation ainsi que le suivi des risques liés aux activités de la Société.

Les 8 principes-clés du cadre de gestion des risques de la Société sont les suivants :

1. La gestion des risques est une responsabilité qui incombe individuellement à chacun allant des membres du Conseil d'administration aux employés;
2. Les risques sont gérés en maintenant un juste équilibre entre le risque et le rendement;
3. La gestion des risques est intégrée aux décisions concernant la planification stratégique, d'entreprise et budgétaire, les activités de souscription et de cession des risques, les investissements et les règlements des sinistres;
4. Les risques auxquels la Société est exposée sont évalués sur une base régulière;
5. Le cadre de gestion des risques codifie le processus au moyen duquel les risques sont identifiés, évalués et gérés;
6. Le cadre de gestion des risques n'est pas statique; il est modifié dans le cadre d'examens périodiques qui permettent de l'harmoniser avec l'évolution des pratiques, des besoins, de la nature, de la taille et de la complexité des activités de la Société;

7. L'ensemble des stratégies, des politiques et des procédures sont conformes au Système;
8. La direction établit l'appétit pour le risque et les niveaux de risque maximums que la Société peut tolérer.

Rôles et responsabilités

Le Système s'applique à tous les administrateurs, les dirigeants et les employés de la Société.

Le Conseil d'administration s'assure que des processus de gestion de risques sont en place au sein de la Société. Le responsable de la Gestion des risques est mandaté par le Conseil d'administration pour mettre en œuvre le Système et l'ensemble des politiques liées à la gestion des risques.

Il évalue périodiquement l'efficacité, la suffisance et la fiabilité du Système. La Direction est responsable de promouvoir la culture de gestion des risques au sein de la Société et le respect des stratégies et procédures adoptées dans tous les secteurs et de s'assurer que les opérations respectent les politiques.

Profil de risque

Le profil de risque vise à identifier et évaluer l'ensemble des risques matériels et probables auxquels la Société est confrontée dans le but ultime de les classifier en termes de risque résiduel, c'est-à-dire en fonction de leur impact, de leur probabilité, de l'efficacité des contrôles en place et de leur tendance.

Exemple de risques auxquels la Société pourrait être exposée au regard de son activité :

- ✓ les risques liés à la réglementation (conformité)
- ✓ les risques liés à l'impartition;
- ✓ les risques liés à l'assurance;
- ✓ les risques d'interruption des activités (gestion de la continuité/reprise des activités);
- ✓ les risques liés aux placements et aux instruments dérivés;
- ✓ les risques liés à la conception et la tarification des produits;
- ✓ les risques liés à la souscription et aux règlements des réclamations;
- ✓ les risques liés à la sécurité des personnes et des biens et la responsabilité civile de la Société;
- ✓ les risques liés à l'intégrité de l'information;
- ✓ les risques de fraude et de conflit d'intérêts;

La Société procède à des auto-évaluations des risques afin d'identifier, de comprendre et d'évaluer les risques et leur incidence potentielle sur les objectifs poursuivis.

Les auto-évaluations permettent de réunir, dans un processus structuré, les intervenants réputés pour avoir une compréhension approfondie de l'environnement (interne et externe) et des enjeux de la Société, ce afin d'établir une compréhension commune des grands risques et des actions requises pour maintenir le niveau d'exposition en deçà des seuils acceptables.

Le processus d'auto-évaluations des risques se fait par le biais de la description du profil intégré des risques (PIR). Une description complète du PIR se trouve à la section 3 du présent rapport.

Les résultats peuvent mener à des recommandations sur :

- le niveau de risque et les types de risques à accepter
- les contrôles et les mesures de mitigation des risques
- la planification de l'évolution des fonds propres
- les plans de liquidité

Ainsi, ce processus permet d'identifier les risques importants qui excèdent le seuil de tolérance de la Société. La direction devra développer des plans d'action dans le but d'éliminer ou d'atténuer les risques jugés excessifs.

Rapport sur l'évaluation prospective des risques propres (EPRP ou « ORSA »)

L'évaluation prospective des risques propres est le processus que la Société utilise pour identifier et évaluer les risques entrepris par la Société. Ce processus prend la forme d'un rapport annuel qui documente toutes les activités associées à l'ERPR. Ce rapport est produit et signé par le responsable de la fonction clé Gestion des risques de la Société et il est validé par le conseil d'administration.

Révision du Système et des stratégies, politiques et procédures de gestion des risques

Le contenu du Système et les stratégies, politiques et procédures de gestion des risques constituant le cadre de gestion intégrée des risques sont revu régulièrement afin de s'assurer qu'elles sont efficaces, suffisantes et fiables et qu'elles reflètent les changements dans la nature, la taille, et la complexité des activités de la Société, son profil de risque et l'environnement dans lequel elle opère.

Risques ayant un niveau de risque résiduel élevé

Les risques ayant un impact résiduel élevé sont présentés à la section 3 du présent rapport.

Personne Prudente

Les investissements effectués par OGF pour le compte d'Optimum Vie sont non-complexes : obligations d'état et corporatives d'une part, et actions d'autre part. Étant donné leur relative simplicité les analyses suivantes sont effectuées, par classes d'actifs :

Obligations :

Gestion du risque de durée : ce risque est analysé pour chacun des titres en portefeuille sous 4 différents types d'analyse, à savoir l'analyse fondamentale, de sentiment, technique et saisonnalité ; l'objectif est d'investir dans des obligations au moment où il est raisonnable de penser que les taux d'intérêts sont à un niveau juste, c'est-à-dire que le rendement attendu est cohérent avec la maturité du titre ;

Gestion du risque de défaut : ce risque est lui aussi analysé rigoureusement, en ce sens que chacun des titres en portefeuille a une forte probabilité qu'il soit remboursé à l'échéance.

Actions :

Les actions en portefeuille sont représentées par des titres qui offrent un dividende attrayant, et dont la pérennité de ce dernier est évaluée en tenant compte de différents critères, donc le « payout ratio »

Evaluation de crédit

Les évaluations du crédit de chacun des titres en portefeuille est évaluée conjointement avec les évaluations des principales agences de notation ; en outre et de façon non-exhaustive, le score de Piotrosky est évalué pour chacun des émetteurs cotés en bourse (permet d'évaluer la tendance des principaux ratios d'évaluation comptables de l'émetteur)

2.4 Système de contrôle interne

Le processus de contrôle interne consiste à mettre en place et adapter en permanence des systèmes de management approprié, ayant pour but de donner aux administrateurs et aux dirigeants une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les réglementations légales et internes sont respectées et que les principaux processus de l'entreprise fonctionnent efficacement et de manière efficiente. Il est entendu que le système de contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les risques d'erreurs ou de fraudes sont totalement éliminés ou maîtrisés.

Le système de contrôle interne s'appuie sur l'ensemble des procédures et contrôle mis en place par les responsables fonctionnels de la Société.

2.4.1 Cartographie

Il paraît important de rappeler la taille et le volume de la Société :

Données brutes de réassurance (K€)	2015	2016
Chiffre d'affaires	27 551	27 211
Prestations et frais payés	23 908	26 290
Provisions techniques en fin d'année	245 140	239 455
Actif total en fin d'année	264 280	260 656
Effectif moyen salarié *	26	30

** y compris personnel détaché par la maison mère.*

Cette taille induit forcément un calibrage des moyens et une approche en conséquence des procédures et leur évolution.

La Présidente-directrice générale, madame Anabelle Blondeau, est responsable des stratégies et du suivi de leur bonne application. Elle est, à son tour, assistée de deux directeurs généraux adjoints, monsieur Sébastien Blondeau responsable de conduire les opérations de la Société et de monsieur Benoît D. Lapointe, en charge du développement. Ceci représente pour la Société les contrôles dits de second niveau qui assurent de façon transversale la maîtrise des risques et participent à la vérification des contrôles de premier niveau.

Le premier niveau de contrôle est assuré par les responsables opérationnels ou fonctionnels, à savoir :

Direction	**Responsable**
Commerciale	Dominique Rigaud
Finances	Jean-Louis Victor
Opérations	Luc Pomerleau
Actuariat corporatif	Lyne Francoeur
Administrative	Éric Rohart
Techniques	Simon Bélanger

Ces responsables mettent en place les outils nécessaires en vue de maîtriser les procédures inhérentes à leurs activités et les risques relevant de leur domaine.

Il va de soi que les outils et procédures sont en constante évolution et que des efforts continus sont déployés en vue de les améliorer, les adapter aux nouveaux besoins, produits et règlements, les documenter et les communiquer aux utilisateurs et employés chargés de leur application.

2.4.2 Les produits, leur suivi et la distribution

L'activité d'assurance est soumise à une réglementation contraignante et présente par nature des risques majeurs en termes financiers, opérationnels, juridiques et réputationnels.

Ces risques apparaissent dès la création du produit et la rédaction des conditions contractuelles puis lors de la présentation des opérations d'assurance au public (conseil et information des souscripteurs). Enfin, des risques peuvent aussi émerger à l'occasion de l'adoption des jurisprudences nouvelles par les tribunaux ou de décisions ou d'avis rendus par les autorités de tutelle.

Un certain nombre de documents et de communications destinés aux assurés et au public sont notamment porteurs de risques : conditions générales et particulières, publicités institutionnelles, promotions sur les lieux de vente, prospectus et argumentaires. C'est pourquoi la Société a créé des procédures de suivi pour mieux contrôler ces risques, tous ces documents et communications devant être approuvés selon la liste des signataires présentés en annexe.

La Société distribue ses produits par le biais de courtiers uniquement. Tous les courtiers doivent signer une convention avec la Société qui définit les responsabilités et le rôle de chacun.

2.4.3 La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

La Société veille à l'application des dispositions réglementaires relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux. Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de l'ordonnance n°2009-104 du 30 janvier 2009 et de ses textes d'application, elle a ainsi procédé à un travail de cartographie des risques auxquelles elle est exposée eu égard aux produits distribués, aux types d'opérations effectuées et à son réseau de distribution. Ce préalable lui a permis de mettre à jour sa procédure de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Le responsable de la mise en œuvre de cette nouvelle procédure et du contrôle permanent qui y sont associés est le Directeur général adjoint développement.

Le responsable de l'examen périodique du dispositif est l'auditeur interne.

La formation de l'ensemble des employés impliqués dans cette procédure est effectuée de façon régulière, la dernière fois en début 2017.

2.4.4 La déontologie et la protection de la clientèle

La Société se conforme aux règles de déontologie qui s'appuient sur les engagements pris par la profession et fixés par la Fédération Française des Sociétés d'Assurance (FFSA) à laquelle la Société adhère. Le Directeur Général Adjoint, développement est chargé du suivi et du respect de ces règles. Les moyens et les procédures dédiés au contrôle du respect des règles de protection de la clientèle contenus dans les Codes sont décrits dans les réponses au questionnaire de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) relatif aux règles de protection de la clientèle, lequel questionnaire complété est soumis séparément au Conseil d'administration pour son approbation conformément à l'Instruction de l'ACP 2012-1-07.

Les sinistres des clients sont traités en premier niveau par le responsable du service administratif. Le service juridique intervient au deuxième niveau si le sinistre n'a pu être réglé au premier niveau. Le cas échéant, la direction générale se saisit du litige à un troisième niveau. Les assurés peuvent soit faire appel au Médiateur des Assurances avant toute procédure judiciaire, soit faire appel aux Tribunaux, si le litige ne peut être résolu par la direction générale. Des renseignements supplémentaires sur les sinistres sont fournis dans les réponses au questionnaire de l'ACPR relatif aux règles de protection de la clientèle.

2.4.5 La politique de provisionnement

L'évaluation des provisions techniques résulte d'une approche prudentielle par laquelle la Direction administrative tient à jour et met à disposition d'une manière permanente l'ensemble des éléments nécessaires aux contrôles et à la validation par l'actuaire en chef. Les sécurités de second niveau en la matière sont assurées par la direction générale.

2.4.6 La gestion des placements

La Société mandate une société « sœur », Optimum Gestion Financière S.A., pour assurer la gestion quotidienne de son portefeuille de placements. Le mandat de gestion signé entre les deux sociétés a été soumis à l'approbation du Conseil d'administration d'OPTIMUM VIE S.A. Il stipule l'obligation pour le mandant de respecter les contraintes réglementaires du code des assurances et définit explicitement les supports autorisés et l'allocation des actifs.

Au 31 décembre 2016, les actifs sous gestion délégués à Optimum Gestion Financière S.A. sont d'environ 180 millions €.

Les diligences effectuées dans ce cadre constituent un premier niveau de contrôle interne en la matière.

En complément, le Conseil d'administration s'appuie sur les travaux et l'expertise d'un comité de placements qui lui rend compte régulièrement, ce qui représente le second niveau. Ce comité de placement se réunit huit fois par année et celui de la filiale Optimum Gestion Financière quatre fois par année.

2.4.7 La gestion de la réassurance

La négociation des ententes de réassurance est effectuée par la direction générale avec l'appui de l'équipe technique de tarification. Les ententes de réassurance sont préparées par le réassureur et vérifiées par le service technique tarification. Les nouvelles ententes de réassurance doivent être approuvées et signées par les deux signataires suivants : le Directeur général adjoint et la Présidente-directrice générale.

La direction administrative est responsable de soumettre au réassureur les risques qui excèdent la limite automatique de la Société. La direction assure les sécurités de premier niveau et celles du deuxième niveau sont exercées par la direction générale.

L'administration des ententes de réassurance (remise des cessions, facturation des primes et règlement des sinistres) et la préparation du rapport relatif à la politique de réassurance sont de la responsabilité du service de l'actuariat corporatif sous la gouverne de l'actuaire en chef. L'actuariat corporatif exerce les sécurités de premier niveau, l'actuaire en chef de second niveau et la direction générale de troisième niveau.

2.4.8 La gestion administrative, technique et financière

Le conseil d'administration et la direction générale de la Société reconnaissent les enjeux liés à la mise à jour des outils informatiques. En ce sens, un plan stratégique a été développé pour permettre à la Société de faire face à ces enjeux et évaluer la meilleure marche à suivre pour la mise à jour de ces outils. Actuellement, les outils et procédures disponibles remplissent la démarche d'un contrôle de premier niveau. La direction générale effectue les contrôles et vérifications de second niveau avec au surplus une information détaillée au Conseil d'administration.

Il est à noter que la Société n'utilise habituellement pas de prestataire de gestion externe pour la gestion de ses affaires. Toutefois, un portefeuille de contrats en expiration naturelle a été acquis par la Société en 2013. La gestion administrative de ces contrats est réalisée par un prestataire et les modalités sont déclinées dans une convention de gestion comportant des dispositions spécifiques aux règles de contrôle des opérations déléguées (cf. §2.7)

La Société a aussi lancé un premier produit en délégation partielle auprès d'un courtier en 2014. Le prestataire de gestion pour ce produit est Ciprés Vie. Les ventes pour ce produit ont été limitées, il y a peu de contrats touchés par cette délégation de gestion (cf. §2.7).

A ces outils d'analyse et de contrôle, il faut ajouter l'élaboration annuelle du budget et des états financiers prévisionnels pour l'exercice en cours.

À la lumière des réalisations constatées et avec l'appui des responsables concernés, l'actuaire en chef et le Directeur financier, élaborent les états mensuels. Le Directeur général adjoint les approuve. Les états annuels, préalablement approuvés par la Présidente-directrice générale, sont présentés annuellement à la réunion du Conseil d'administration qui se tient en fin d'année.

Tant la construction de ces documents que leur analyse critique par le Conseil d'administration permettent une large vision des opérations réalisées, des évolutions souhaitées et enfin des mesures prises ou à prendre quant à la maîtrise des risques inhérents aux activités de la Société.

2.4.9 Tenue de la comptabilité et établissement des états financiers

L'ensemble des états financiers mensuels ainsi que l'arrêté des comptes de l'exercice 2016 ont été réalisés au moyen du système Les Financiers d'Oracle. Tous les flux de trésorerie sont saisis et enregistrés dans ce système. Par ailleurs, le système Statpro, déployé en 2008, permet de sécuriser les informations financières liées aux placements des fonds généraux et d'automatiser certains rapports nécessaires à l'établissement des comptes.

À l'arrêté des comptes, la comptabilité initie les écritures d'inventaire et notamment enregistre les provisions techniques fournies par l'actuaire en chef. Cette comptabilisation d'écritures non automatisées donne toujours lieu à des vérifications de cohérence.

La fiabilité des écritures d'inventaire s'appuie sur un processus d'arrêté des comptes reconnu, expérimenté et mis à jour. Au-delà de l'arrêté des comptes, la comptabilité procède à des travaux d'analyse et d'explicitation de la formation des résultats et produit l'ensemble des documents réglementaires nécessaires à la communication financière et aux exigences des états à fournir aux autorités de tutelle.

En application des textes en vigueur, la Société a engagé la société Deloitte comme commissaire aux comptes, laquelle a certifié sans réserve les comptes de l'exercice 2016 après diligences. Il est à souligner que les vérifications effectuées par le commissaire aux comptes ne se limitent pas aux comptes proprement dits, mais s'étendent également aux systèmes informatiques et aux documents techniques des nouveaux produits.

2.4.10 La fonction conformité

Le Responsable de la Fonction clé conformité peut être saisi ou peut s'autosaisir à tout moment sur les points clés de conformité, et notamment sur le suivi des évolutions règlementaires. Il s'appuie sur les compétences internes, tel que les services juridique ou l'actuariat. Le dispositif de veille réglementaire est basé sur une documentation permanente édité par les principaux acteurs règlementaires et législatif (ACPR, EIOPA) et de notre participation dans les organismes professionnels (Roam, FFSA).

Le Responsable de la conformité rend compte de ses constats et recommandations au Conseil d'administration et s'assure du suivi de celles-ci.

2.5 Fonction d'audit interne

La fonction clé audit interne est assurée par un membre du groupe Optimum, actuaire et ayant une forte expérience en assurance et réassurance, et n'exerçant aucune activité opérationnelle dans la Société et non salariée par elle. A ce titre, il exerce sa fonction en toute indépendance vis-à-vis de la Société.

Les objectifs de l'audit interne sont de :

- Vérifier le respect, la compréhension et l'application des politiques et procédures adoptées par l'entreprise, et
- Vérifier que les procédures sont adéquates, complètes et bien documentées.

Pour ce faire, l'auditeur interne rencontre chaque année les responsables opérationnels et des employés pour s'enquérir des principaux défis opérationnels, des politiques et procédures en place et de la compréhension et l'application de celles-ci par les employés. Il effectue également des vérifications des dossiers et transactions par échantillonnage pour s'assurer du respect et de l'application des procédures.

L'auditeur interne, qui se rapporte directement au conseil d'administration, rapporte les résultats de ces diligences et fait part de ses recommandations à la direction générale, laquelle voit ensuite à prioriser et donner suite à ces recommandations.

Des audits de procédure sont également effectués chaque année par nos auditeurs légaux, pouvant donner lieu à des commentaires et recommandations présentés au comité d'audit. Sur l'exercice, ils ont effectués les diligences suivantes :

- Revue des contrôles généraux informatiques,
- Revue des procédures comptables appliquées chez Pack Solutions (cf. § 2.7).

2.6 Fonction actuarielle

La fonction actuarielle sous le régime Solvabilité 2 doit établir au moins une fois par an un rapport écrit qu'elle soumet au conseil d'administration de la Société. Ce rapport a été soumis le 21 novembre 2016 pour l'année de référence 2016.

Ce rapport rend compte de tous les travaux conduits par la fonction actuarielle et de leur résultat. Il indique clairement toute défaillance et il émet des recommandations, le cas échéant, sur la manière d'y remédier.

La fonction actuarielle mentionnée à l'article L. 354-1 du Code des assurances a pour objet de :

- coordonner le calcul des provisions techniques prudentielles,
- garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques prudentielles,
- d'apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul de ces provisions,
- superviser ce calcul dans les cas mentionnés à l'article R. 351-13 et
- comparer les meilleures estimations aux observations empiriques.

La fonction actuarielle doit aussi fournir un avis sur :

- la politique globale de souscription et
- l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance.

Elle contribue à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques mentionnée à l'article L. 354-2, concernant en particulier la modélisation des risques sous-tendant le calcul des exigences de capital prévu et l'évaluation interne des risques et de la solvabilité mentionnée à l'article L. 354-2.

Elle informe le conseil d'administration de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques prudentielles, dans les conditions prévues à l'article L. 322-3-2

2.7 Sous-traitance

La Société va mettre en place une politique définissant et encadrant la politique de sous-traitance, tant interne qu'externe au Groupe Optimum. Est considéré comme sous-traitance importance aux termes de cette politique toute sous-traitance susceptible d'avoir un impact significatif sur la situation financière de la Société, ses opérations et sa réputation. Les facteurs déterminants de l'importance et des risques d'une sous-traitance pour l'entreprise sont :

- Importance de l'activité sous-traitée ;
- Importance du projet de sous-traitance pour l'activité concernée ;
- Ampleur des dépenses proposées et des coûts du projet de sous-traitance ;
- Impact éventuel d'une défaillance de l'activité sous-traitée sur la situation financière, le fonctionnement ou la réputation de la Société ;
- Capacité du fournisseur de services de pouvoir continuer à dispenser l'activité sous-traitée (p.ex. : possibilité que le fournisseur de services devienne insolvable ou incapable de remplir la sous-traitance) ;
- Possibilité de remplacer le fournisseur de services ou rapatrier l'activité sous-traitée au sein de la Société rapidement à un coût raisonnable ;
- Capacité de la Société à se conformer aux exigences réglementaires concernant l'activité sous-traitée ;
- Risque de concentration lorsque la Société sous-traite plusieurs de ses activités auprès du même fournisseur.

Les sous-traitances mise en place par la Société concernent principalement les domaines suivants :

Auprès de sociétés du groupe :

Les activités d'actuariat corporatif et informatique : les sociétés du Groupe Optimum sont basées à Montréal (Canada) et mutualisent ces fonctions pour l'ensemble des sociétés du groupe

La gestion des placements de la Société est confiée à la société Optimum Gestion Financière S.A., située dans les mêmes locaux que la Société.

Auprès de sociétés externe au Groupe Optimum:

Délégation de gestion :

Historiquement, Optimum Vie ne déléguait pas la gestion de son portefeuille, même en partie à des firmes externes, qu'elles soient des courtiers ou des délégataires spécialisés. En 2013, par l'acquisition d'un portefeuille de contrats d'assurance, Optimum Vie s'est retrouvé avec un portefeuille en délégation externe. En même temps, Optimum Vie a lancé un premier produit en délégation partielle auprès d'un courtier. Les deux délégataires sont basés en France métropolitaine.

3 Profil de risque

La Société a mis en place un processus formalisé d'identification et d'évaluation des risques auxquels elle est exposée, il s'agit de la description du profil intégré des risques (PIR).

Les objectifs principaux poursuivis dans le cadre de la description du PIR sont :

- Identifier les risques importants d'Optimum Vie et les regrouper en 6 catégories, soit :
  - Risques de souscription en vie
  - Risques d'affaires
  - Risques financiers (risques de marché, de crédit et de liquidité)
  - Risques opérationnels
  - Risques de réputation
  - Risques stratégiques
- Obtenir une classification des risques d'Optimum Vie en termes de risque résiduel (impact, fréquence/probabilité, efficacité des contrôles en place et tendance de chaque risque) afin de présenter l'ensemble des risques identifiés dans une même grille. La quantification des risques s'effectue selon la méthodologie suivante :
- Élaborer des stratégies servant à conserver le profil de risque à un niveau compatible avec l'appétence au risque. La Société dispose de quatre stratégies principales :
  - Abandon du risque
  - Réduction du risque
  - Transfert du risque
  - Acceptation du risque

La description du PIR n'est pas une vérification en soi dans la mesure où aucun test des contrôles n'est effectué à ce stade. Les résultats obtenus sont plutôt le reflet de la compréhension que les participants ont de leurs risques. Toutefois, la structure des processus, les outils d'évaluation utilisés ainsi que l'accompagnement effectué à toutes les étapes de réalisation assurent la rigueur de l'exercice.

Finalement, toute variation matérielle et non anticipée dans l'environnement d'affaires (ex. : nouveaux compétiteurs, nouvelle réglementation, évolution des conditions économiques, etc.) pourrait avoir une incidence sur les résultats de l'évaluation des risques. C'est pourquoi le PIR s'appuie sur la mobilisation rapide et structurée des ressources de la Société dans les plans d'action qui visent à maintenir le niveau de risque à même les tolérances établies tout en s'adaptant aux changements.

Tel qu'illustré dans le schéma ci-dessous, l'évaluation de chaque risque s'effectue en trois étapes.

La première étape consiste à évaluer le niveau de risque inhérent [RI] c'est-à-dire, le niveau de risque propre à l'organisation évaluée, et ce, avant la prise en compte des pratiques de gestion ou contrôles en place dans l'organisation. Deux mesures sont évaluées pour déterminer le niveau de risque inhérent soit l'impact [I] du risque advenant sa matérialisation et la probabilité [P] d'occurrence du risque.

La deuxième étape consiste à évaluer l'efficacité des contrôles [EC] à atténuer soit l'impact ou la probabilité d'occurrence du risque. La troisième étape consiste à évaluer le niveau de risque résiduel [RR] qui est la résultante du niveau de risque inhérent moins l'efficacité des contrôles.

La dernière mesure évaluée est la tendance [T] du risque qui permet de déterminer, compte tenu des conditions externes et internes anticipées pour la prochaine année, si le risque est à la hausse, stable ou à la baisse.

Dans la description du profil intégré des risques, 48 risques regroupés en six catégories ont été évalués.

Nombre de risques par catégorie et niveau de risque résiduel	
Catégorie	**Total**
Souscription vie	**6**
Affaires	**14**
Financier	**7**
Opérationnel	**15**
Réputation	**1**
Stratégique	**5**
Total	**48**

3.1 Risque de souscription

Les risques de souscription en vie évalués dans le cadre de la description du profil intégré des risques sont les suivants :

- ✓ Risque de cessation
- ✓ Risque de longévité
- ✓ Risque de dépenses
- ✓ Risque de mortalité
- ✓ Risque de morbidité (incapacité/invalidité)
- ✓ Risque de catastrophe

3.2 Risque de marché

Les risques de marché évalués dans le cadre de la description du profil intégré des risques sont les suivants :

- Risque de cessation
- Risque sur actions
- Risque sur actifs immobiliers
- Risque de devise

3.3 Risque de crédit

Les risques de crédit évalués dans le cadre de la description du profil intégré des risques sont les suivants :

- Risque lié à la marge
- Risque de concentration (défaut d'un émetteur / emprunteur)

3.4 Risque de liquidité

Le service de comptabilité de la Société effectue de façon journalière une projection sur cinq jours ouvrés, prenant en compte le solde actuel plus les encaissements prévus moins les décaissements prévus comparé au solde projeté des comptes bancaires et de placements de la Société. Si les liquidités ne lui apparaissent pas suffisantes, le service de la comptabilité de la Société informe Optimum Gestion Financière S.A., gérant mandaté pour la gestion des actifs de la Société, de la situation et s'assure de satisfaire aux besoins de liquidité requis.

3.5 Risque opérationnel

Les risques opérationnels évalués dans le cadre de la description du profil intégré des risques sont les suivants :

- Risques liés à la technologie utilisée pour les systèmes
- Gestion inadéquate des processus : apporteurs
- Gestion inadéquate des processus : employés
- Gestion inadéquate des processus : fournisseurs, impartiteurs ou partenaires d'affaires
- Interruption des activités dans les locaux
- Interruption et perturbation des systèmes dus à la sécurité informatique (virus, piratage)

- Dysfonctionnement des systèmes dû à la conception et la programmation
- Panne des serveurs ou des postes de travail
- Migration des systèmes
- Divulgation d'informations confidentielles
- Gestion inadéquate des ressources humaines
- Défaut de conformité à la réglementation et pratiques commerciales inappropriées
- Fraude interne
- Fraude externe
- Dommages aux actifs physiques

3.6 Autres risques

Les risques d'affaires évalués dans le cadre de la description du profil intégré des risques sont les suivants :

- Changements défavorables dans la réglementation, la fiscalité ou les normes sociales, actuarielles et comptables
- Perte d'un apporteur important
- Baisse du marché de l'assurance
- Compétition accrue dans notre marché cible
- Mauvaise conception de produits
- Mauvaise tarification des risques
- Couverture de réassurance inadéquate/inefficace
- Insuffisance des réserves actuarielles
- Mauvaise décision d'un fournisseur, impartiteur, apporteur ou partenaire d'affaires
- Défaut d'un fournisseur, impartiteur, apporteur ou partenaire d'affaires
- Défaut d'un réassureur
- Diminution de la cote de crédit de la Société
- Risque de précompte et de reprise de commissions
- Baisse des rétrocessions des sociétés de gestion

Les risques stratégiques évalués dans le cadre de la description du profil intégré des risques sont les suivants :

- Gouvernance ou allocation des ressources inappropriée
- Mauvaises décisions de la Société – Produits
- Mauvaises décisions de la Société – Distribution
- Mauvaises décisions de la Société – Opérations
- Mauvaises politiques ou stratégies de placements

Les risques de réputation évalués dans le cadre de la description du profil intégré des risques concernent la perception négative due à une situation touchant Optimum Vie, un apparenté, un client, un compétiteur ou le marché dans son ensemble.

4 Bilan prudentiel

4.1 Actifs

Les différents éléments du bilan prudentiel ont été déterminés en suivant les directives du règlement délégué (UE) 2015/35 de la commission européenne, chapitre II. L'établissement des provisions techniques est discuté ci-après. Les actifs et les passifs de la Société sont évalués en se fondant sur l'hypothèse d'une continuité d'exploitation de l'entreprise.

De façon générale, pour établir le bilan prudentiel la Société valorise ses actifs conformément aux normes comptables internationales, à condition que ces normes prévoient des méthodes de valorisation conformes à la méthode de valorisation prévue à l'article 75 de la directive 2009/138/CE, soit la valeur marchande. Les valeurs d'actifs dans les comptes sociaux de la Société sont évalués suivant les normes comptables françaises.

4.1.1 Actifs

Le tableau suivant montre les écarts de valorisation des principales catégories d'actifs.

Actif (K€)	**Valorisation Solvabilité II**	**Valeur dans les comptes sociaux**
Frais d'acquisition différés	-	2 410
Immobilisations incorporels	-	1 882
Actifs d'impôts différés	3 322	-
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	267	267
Placements		
Biens Immobiliers (autre que détenus pour usage propre)	1 676	1 260
Actions cotées	6 229	5 698
Obligations d'Etat	59 188	58 176
Obligation d'entreprise	87 276	84 476
Organismes de placement collectif	7 561	6 558
Actifs en représentation de contrats en UC et indexés	74 883	74 883
Prêts et prêts hypothécaires	4 450	4 450
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance (Prov. tech. cédées)	5 386	312
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	294	294
Créances nées d'opérations de réassurance	41	41
Autres créances (hors assurance)	1 243	1 243
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18 705	18 705
Total de l'actif	**270 521**	**260 656**

- Actifs incorporels : Les actifs incorporels (inclaunt les frais d'acqusisition différés) sont valorisés à zéro.
- Les impôts différés sont calculés pour les écarts entre le bilan comptable et le bilan prudentiel des actifs. Les impôts différés ont été calculés en utilisant le taux d'imposition de 33,33% pour les écarts dont le reversement est attendu en 2017 et 2018, et de 28% pour les autres écarts. Le taux d'imposition de la Société est en général très proche du taux d'imposition nominal, les retraitements fiscaux s'équilibrant.
- Immobilisations corporelles pour usage propre : Ces actifs sont enregistrés à leur valeur comptable.
- Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés) : Les titres détenus sont, en grande majorité, transigés sur des marchés publics et les valeurs marchandes sont donc facilement identifiables.
    - Immobilier (autre que pour usage propre) : La Société détient deux immeubles qui sont évalués à leur valeur marchande telle que déterminée par expertise. Au 31/12/2016, la valeur marchande des immeubles détenus par la Société était de 1,67M€.

- Actions : Les actions détenues par la Société sont valorisées à leur valeur marchande. Au 31/12/2016, la Société détenait 6,2M€ en actions
- Parts d'OPCVM en actions et parts d'OPCVM à revenus fixes: Les parts d'OPCVM détenues par la Société sont valorisées à leur valeur marchande. Au 31/12/2016, la Société détenait 7,6M€ en parts d'OPCVM actions et 9,5M€ en parts d'OPCVM à revenus fixes, mis à part des placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte.
- Obligations: Les obligations sont valorisées à leur valeur marchande telle que déterminée par Bloomberg. Au 31/12/2016, la Société détenait 134,3 M€ en titres obligataires. Aucune hypothèse additionnelle n'est utilisée pour la valorisation de ces titres.

- Placements en représentation de contrats en UC ou indexés : Ces placements sont valorisés à leur valeur marchande. Au 31/12/2016, la Société en détenait pour une somme de 74,9M€.
- Prêts et prêts hypothécaires :
  - Prêts hypothécaires – La Société détient des prêts hypothécaires avec une société liée qui sont enregistrés prudemment à leur valeur comptable, soit 4,2M€ au 31/12/2016. En date de valorisation, le ratio prêt / valeur de l'immobilier en collatéral de la somme des prêts est inférieur à 50%
  - Les avances sur polices – La Société valorise les avances sur polices prudemment à leur valeur comptable, soit 0,25M€ au 31/12/2016
- Provisions techniques cédées : voir « Créances découlant des contrats de réassurance » dans la section traitant de l'évaluation des provisions techniques.
- Les autres actifs sont enregistrés à leur valeur comptable considérée comme la juste valeur desdits actifs.

Les comptes considérés sur la base états financiers sont établis dans le respect des dispositions réglementaires, édictées par Le Code des assurances et résultant :

- du décret n° 94-481 du 8 juin 1994 et de l'arrêté du 20 juin 1994, qui transposent en droit français la directive européenne du 19 décembre 1991 concernant les comptes annuels des entreprises d'assurance ;
- du décret n° 95-153 du 7 février 1995 et de l'arrêté du 19 avril 1995 qui modifie les règles de constitution de certaines provisions techniques d'assurance.

4.2 Provisions techniques

4.2.1 Évaluation des provisions techniques

4.2.1.1 Méthodes, hypothèses et options retenues - Calcul de la meilleure estimation

4.2.1.1.1 Général

Les provisions techniques de meilleure estimation (« best estimate ») correspondent à la valeur actualisée (valeur temporelle) de l'espérance des flux futurs de trésorerie, estimés de la façon la plus exacte possible. Seul les flux d'assurance (ou de réassurance) existants en date du bilan doivent être pris en compte.

Les flux entrants sont notamment les primes et les frais de gestion chargées aux détenteurs de contrat. Les flux sortants sont notamment les prestations et les dépenses encourues par la Société liées à la gestion des contrats.

Dans le bilan économique (base Solvabilité II), les provisions techniques sont évaluées brutes de réassurance, et en contrepartie un actif (ou créance) de réassurance doit être reconnu à l'actif du bilan et calculé de manière « meilleur estimé ». Le calcul doit toutefois être ajusté afin de tenir compte des pertes possibles en cas de défaut de la contrepartie. Une marge de risque est ajoutée aux provsions techniques de meilleures estimation.

La marge de risque est la part des provisions techniques permettant de s'assurer que le montant des provisions techniques est équivalent au montant que l'assureur doit disposer pour honorer ses engagements.

$$RM = CoC \cdot \sum_{t \geq 0} \frac{SCR(t)}{(1 + r(t+1))^{t+1}}$$

Où *RM = Risk Margin*
CoC représente le taux de coût en capital (prescrit à 6%)
SCR(t) représente le capital de solvabilité requis après t années
R(t+1) représente le taux d'intérêt sans risque pour l'échéance dans t+1 années

Dans le calcul des SCR pour la formule ci-haut, seul les risques « non évitables » ou « non-diversifiables » sont tenus en compte. En pratique, des simplifications sont utilisées pour la projection des SCR aux temps « t ».

Elle est calculée à partir du coût d'immobilisation des fonds propres nécessaires pour atteindre jusqu'au terme le SCR relatif aux engagements d'assurance.

Si les provisions techniques sont évaluées brutes de réassurance dans le bilan, le calcul des composantes SCR est effectué net de réassurance. C'est-à-dire que les provisions techniques associées aux calculs du SCR sont nets de réassurance cédées.

Les hypothèses sont déterminées à l'intérieur de quatre groupements généraux. Il s'agit des contrats en euros et en unités de compte d'un portefeuille de polices géré à l'externe et tous les autres contrats en euros et en unités de compte (ci-après Optimum Conseil €, Optimum Conseil UC, OVIE € et OVIE UC).

De façon générale, l'horizon des projections des engagements s'étend jusqu'à l'extinction de la dernière police du groupe.

La Société ne s'est pas prévalue de l'option d'appliquer les mesures transitoires visées à l'article 308 quater et quinquies de la directive 2009/138/CE.

La Société s'est prévalue de l'option d'appliquer une correction pour volatilité de la courbe des taux d'intérêt sans risque pertinente pour la France tel que visée à l'article 77 quinquies de la directive 2009/138/CE pour calculer la meilleure estimation de ses engagements.

4.2.1.1.2 Scénarios économiques

La Société a mis en place un générateur de scénarios économiques (GSE) sur base stochastique. La Société génère de manière stochastique 500 scénarios économiques pour établir les provisions techniques de meilleure estimation.

4.2.1.1.3 Rachats

Les taux de chutes ou de rachats structurels utilisés dans les modèles de projection sont basé sur les études d'expérience de la Société. Les études sont rafraichies annuellement et les taux de chutes sont ajustés en fonction des résultats si nécessaire. Les études sont effectuées en nombre de contrats et en montants. Les résultats varient par produits significatifs et par durée depuis l'émission du contrat.

4.2.1.1.3.1 Mortalité

Pour la mortalité, il n'existe aucun historique statistiquement crédible sur le portefeuille étant donné sa taille. Sauf abattement indiqué et basé sur l'expérience du réassureur, les hypothèses de meilleure estimation sont fondées sur les statistiques du marché de l'assurance disponibles à la FFSA. Nous utilisons comme base de départ, la table TH002. L'hypothèse de meilleure estimation de mortalité pour les contrats de survie (ex : rentes viagères en service) utilie la table TG05 comme base.

4.2.1.1.3.2 Dépenses

Les hypothèses de dépenses futures sont basées sur les ententes de gestion courantes et sur la plus récente mise à jour de l'étude de dépenses de la Société. Une dépense unitaire par police a été déterminée. Cette dépense unitaire couvre autant les dépenses de maintenance fixes que variables.

Les dépenses (frais) de placement sont établies sur la base de l'entente contractuelle de gestion de la Société avec sa société sœur spécialisée en gestion de placements.

4.2.1.2 Calcul de la marge de risque

Le SCR de l'entreprise de référence présumée a été calculé de façon exacte pour la première année (t=0). Par la suite, le SCR de chaque année a été estimé au prorata des provisions techniques projetées.

Selon l'article 38 paragraphe 1, point h) du règlement délégué, les actifs sont sélectionnés de manière à minimiser le capital de solvabilité requis pour le risque de marché auquel l'entreprise de référence est exposée.

Le capital de solvabilité requis de l'entreprise de référence est calculé sur une base nette de réassurance et couvre tous les risques suivants:

i) le risque de souscription relatif aux activités transférées;
ii) lorsqu'il est important, le risque de marché visé au point h), autre que le risque de taux d'intérêt;
iii) le risque de crédit relatif aux contrats de réassurance, aux arrangements avec les véhicules de titrisation, aux intermédiaires, aux preneurs et à toute autre exposition importante étroitement liée aux engagements d'assurance et de réassurance;
iv) le risque opérationnel.

Le SCR inclut un ajustement pour la capacité d'absorption des pertes des provisions techniques, mais n'inclut pas d'ajustement pour la capacité d'absorption de pertes des impôts différés.

La Société a estimé que le risque de marché résiduel n'était pas important. Le SCR de la première année inclut donc tous les risques de souscription ainsi qu'un risque de contrepartie lié à la réassurance et le risque opérationnel puisque ces risques ne sont pas diversifiables par l'entreprise de référence.

Le SCR(t) est présumé en fin de période et donc escompté selon la courbe de taux sans risque à (t+1) pour $t \geq 0$.

La marge de risque pour l'ensemble du portefeuille a été répartie par ligne d'affaires, c'est-à-dire à l'intérieur des quatre groupements généraux (Optimum Conseil €, Optimum Conseil UC, OVIE € et OVIE UC), en reflétant leur contribution respective au capital de solvabilité requis.

4.2.1.3 Niveau d'incertitude lié au montant des provisions techniques

Il n'est pas possible de prédire avec certitude le niveau de mortalité, les taux d'abandon ou les autres hypothèses sur l'ensemble de la période de projection.

L'incertitude de certaines hypothèses, à l'exception de l'abandon, de la prorogation, et de la liquidation de la prestation en rente certaine ou viagère, provient de facteurs hors du contrôle de l'assuré. Par contre, il peut y avoir des variations dans les flux financiers générés par des décisions volontaires des assurés de racheter leurs contrats au détriment de la Société.

Il persiste un niveau d'incertitude inhérent dans le processus de projection.

Les flux monétaires associés aux engagements d'assurance de la Société sont cependant projetés sur la base d'hypothèses déterminées de façon conservatrice en utilisant des données d'expérience propre à la Société, tel que les dépenses et les taux de chutes ou provenant de l'industrie lorsque les données propres à la Société ne sont pas disponibles ou suffisamment statistiquement crédibles.

4.2.1.4 Créances découlant des contrats de réassurance

Les actifs découlant des contrats de réassurance sont valorisés en incluant un ajustement afin de tenir compte des pertes probables pour défaut de la contrepartie tel que défini à l'article 42 (Ajustement pour défaut de la contrepartie) du règlement délégué (UE) 2015/35 de la commission européenne. L'ajustement est calculé conformément l'article 61 (Calcul simplifié de l'ajustement pour défaut de la contrepartie) dudit règlement.

La Société fait un usage modéré de la gestion des risques via un transfert de risque par contrat de réassurance. Les créances découlant des contrats de réassurance représentent environ 2% des provisions techniques brutes.

4.2.1.5 Valeur des provisions techniques aux fins de solvabilité

Dans le cadre du présent exercice Solvabilité II (basé sur la situation au 31/12/2016), la Société a effectué le calcul des provisions techniques de meilleure estimation en utilisant la correction pour volatilité. Cette base de provisions techniques a été utilisée pour la production des calculs des composantes SCR. Le tableau suivant fournit un sommaire des provisions techniques.

Valeur des provisions techniques SII au 31/12/2016

Lignes d'affaires (K€)	**OC €**	**OC UC**	**OVIE €**	**OVIE UC**	**Total**
Provisions techniques - meilleur estimé	68 112	11 591	109 550	51 632	240 885
(+)Marge de risque	183	258	435	2 432	3 307
(-) Actif de réassurance cédée (ajusté pour probabilité de défaut)	0	0	5 386	0	5 386
Provisions techniques nettes	68 294	11 849	104 599	54 064	238 806

4.3 Autres passifs

Le tableau suivant montre les écarts de valorisation des autres passifs :

Passif (K€)	Valorisation Solvabilité II	Valeur dans les comptes sociaux
Passifs éventuels	-	-
Provisions autres que les provisions techniques	4 128	4 128
Provision pour retraite	74	-
Dépôts des réassureurs	306	306
Passifs d'impôts différés	3 861	-
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	185	185
Dettes nées d'opérations de réassurance	237	237
Autres dettes (hors assurance)	2 127	2 127
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	-	2 345
Total du passif	**10 917**	**9 327**

Les autres passifs comprennent tous les passifs autres que les provisions techniques. Ces passifs sont enregistrés à leur valeur comptable, à l'exception du passif d'impôts différés.

Les provisions autres que provisions techniques concernent pour l'essentiel :

- Les pertes latentes sur instrument de couverture des placements en devises,
- le reclassement de provisions pour capitaux et sinistres à payer.

La Société ne comptabilise pas d'engagements pour la retraite dans ces comptes sociaux, mais en tient compte pour le bilan économique. Ces engagements restent peu significatifs compte tenu de l'effectif de la Société.

Les impôts différés des passifs sont calculés pour les écarts entre le bilan comptable et le bilan prudentiel des passifs. Ils ont été calculés en utilisant le taux d'imposition de 33,33% pour les écarts dont le reversement est attendu en 2017 et 2018, et de 28% pour les autres écarts.

5 Gestion du capital

5.1 Fonds propres

Les principales différences entre les fonds propres présentés aux états financiers de la Société et l'excédent de l'actif par rapport au passif calculé aux fins de solvabilité sont dues aux écarts entre la valorisation des actifs et des passifs sur chacune des bases respectives.

La Société a classifié l'ensemble de ses fonds propres en tant qu'élément de niveau 1 sauf le montant net de l'actif d'impôts différés, le cas échéant, qui est classifié en tant qu'élément de niveau 3. Au 31/12/2016, il n'y avait pas de dettes subordonnées ou autres éléments semblables ni d'élément de fonds propres auxiliaires. Aucun élément n'est déduit des fonds propres et il n'y a aucune restriction affectant la disponibilité et la transférabilité des fonds propres au sein de l'entreprise.

Les tableaux suivant montrent l'évolution des fonds propres, classés par niveau entre la fin de la période précédente et la fin de la période courante.

Fonds propres au 1/1/2016

Base (K€)	États financiers		Prudentielle (SII)	
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Capital social	5 000	5 000	-	-
Primes liées au capital social	-	-	-	-
Autres réserves (incluant la réserve de capitalisation)	11 491	-	-	-
Report à nouveau	-621	-	-	-
Résultat de l'exercice	-1 906	-	-	-
Fonds excédentaires	-	-	-	-
Montant net de l'actif d'impôts différés	-	-	-	-
Réserve de réconciliation	-	13 300	-	-
Total (excédent d'actif sur passif)	**13 964**	**18 300**	-	-

Fonds propres au 31/12/2016

Base (K€)	États financiers		Prudentielle (SII)	
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Capital social	5 000	5 000	-	-
Primes liées au capital social	-	-	-	-
Autres réserves (incluant la réserve de capitalisation)	12 752	-	-	-
Report à nouveau	-2 527	-	-	-
Résultat de l'exercice	-1 039	-	-	-
Fonds excédentaires	-	-	-	-
Montant net de l'actif d'impôts différés	-	-	-	-
Réserve de réconciliation	-	10 413	-	-
Total (excédent d'actif sur passif)	**14 186**	**15 413**	-	-

Il n'y a eu aucun changement au niveau des fonds propres de catégorie 2 et 3 au cours de la période de référence. Les fonds propres de niveau 1 ont diminués de 2 887 K euros au cours de la période

Aucun élément n'est déduit des fonds propres et il n'y a aucune restriction affectant la disponibilité et la transférabilité des fonds propres au sein de l'entreprise. Les fonds propres éligibles à couvrir le capital de solvabilité correspondent donc à l'excédent de l'actif sur le passif sans aucune déduction.

Fonds propres éligibles pour le calcul des ratios de capital SCR et MCR

K€	Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
Fonds propres totaux éligibles pour le calcul du SCR	15 413	15 413	-	-	-
Fonds propres totaux éligibles pour le calcul du MCR	15 413	15 413	-	-	

5.2 Exigence de capital règlementaire

5.2.1 Montant du capital de solvabilité requis (« SCR »)

La Société a utilisé la formule standard sans utiliser de simplification pour calculer la totalité du capital de solvabilité requis (ou « SCR »). La Société n'utilise aucun paramètre propre à l'entreprise tel que permis à l'article 104 paragraphe 7 de la directive 2009/138/CE.

Le tableau suivant fait état du montant du SCR. Les montants de capital de risques sont montrés par module de risque ainsi que par composantes d'ajustement aux risques soit la diversification entre les modules et la capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques et par les impôts différés.

SCR au 31/12/2016

Module (K€)	SCR
Risque de marché	17 658
Risque de contrepartie	1 884
Risque de souscription vie	6 251
Diversification entre modules	-5 005
SCR de base	**20 788**
Risque opérationnel	1 312
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	-7 928
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	-3 968
SCR net total calculé avec la formule standard	**10 203**

5.2.2 Minimum de capital requis (« MCR »)

Le minimum de capital requis (« MCR ») est sujet à un seuil plancher absolu de 3 7 million € et doit de plus se situer à l'intérieur d'un intervalle compris entre 25% à 45% du SCR. Le Dans le cas de la Société le MCR est plafonné par la limite supérieure de l'intervalle (45% x MCR). Le minimum de capital requis linéaire est calculé selon la formule prescrite par la formule standard dans le Règlement délégué (UE) 2015/35. La formule est fonction des provisions techniques sans marge de risque et de capital sous risque.

MCR au 31/12/2016

Calcul du Minimum de Capital Requis (K€)	
Minimum de Capital Requis linéaire	6 350
Capital de solvabilité requis	*10 203*
Plafond de Minimum de Capital Requis (45% x SCR)	4 592
Plancher de Minimum de Capital Requis (25% x SCR)	2 551
Minimum de Capital Requis combiné	4 592
Plancher absolu du Minimum de Capital Requis	3 700
Minimum de Capital Requis	**4 592**

5.2.3 Ratio du capital de solvabilité requis (« SCR ») et du minimum de capital requis (« MCR »)

Sur la base de la situation au 31/12/2016 la Société rencontre l'exigence de solvabilité minimum. La Société rencontre aussi l'exigence d'avoir un ratio SCR supérieur à 100%.

Les deux tableaux suivants font état des montants de fonds propres éligibles pour couvrir respectivement le montant de SCR et le montant de MCR ainsi que les ratios de couverture. Les ratios SCR et MCR au 31/12/2016 sont en légère augmentation en comparaison des ratios en date du solde d'ouverture au 1/1/2016.

Ratio de couverture du SCR

(K€)	31/12/2016	01/01/2016
Fonds propres éligibles pour le calcul du SCR	15 413	18 300
SCR net total calculé avec la formule standard	10 203	12 564
Ratio de couverture du SCR	**151%**	**146%**

Ratio de couverture du MCR

(K€)	31/12/2016	01/01/2016
Fonds propres éligibles pour le calcul du MCR	15 413	18 300
Minimum de Capital Requis	4 592	5 654
Ratio de couverture du MCR	**336%**	**324%**

5.3 Le sous module « risque action »

La Société n'utilise pas le sous-module «risque sur actions» fondé sur la durée prévu à l'article 304 de la directive 2009/138/CE.

5.4 Modèle interne

La Société n'a pas recours à un modèle interne et considère que son profil de risque est globalement cohérent avec la formule standard.

5.5 Conclusion

En planification de l'entrée effective de Solvabilité II et à la lumière des résultats de l'exercice préparatoire 2015, la Société avait établi un plan d'action pour les années 2015, 2016 et début 2017. Ce plan d'action a maintenant été déployé entièrement.

La Société avait procédé à une injection en capital de 2M€ pendant le 3e trimestre de 2015. Pendant ce même trimestre de 2015, la Société avait effectué l'achat d'un module additionnel (rentes et produits d'épargne) d'un logiciel spécialisé en actuariat ce qui a grandement contribué à l'amélioration du modèle de projection des flux monétaires des contrats en vigueur. Pour l'établissement de la situation au 1er janvier 2016 (bilan d'ouverture Solvabilité II) le logiciel spécialisé en actuariat AXIS de GGY avait été utilisé pour la modélisation de plus de 90% des engagements de la Société.

Au cours de 2016 la Société a effectué l'achat du module « Stochastic Tools » d'AXIS et a complété la modélisation ses engagements. Pour l'établissement de la situation au 31 décembre 2016 99.8% des engagements de la Société sont modélisés en AXIS. De plus les provisions techniques de meilleure estimation sont déterminées sur la base de multiples scénarios économiques générés de façon stochastique.

L'ensemble des travaux de modélisation en AXIS ont permis à la Société d'augmenter considérablement la flexibilité des outils de projections, la robustesse des résultats ainsi que la capacité d'analyse de ceux-ci.

La mise en place des éléments du plan d'action de la Société a eu un impact majeur sur les résultats sur base Solvabilité II depuis les exercices préparatoires. Les ratios de couverture du SCR et du MCR au 31 décembre 2016 sont en légère augmentation par rapport à ceux du solde d'ouverture au 1er janvier 2016. Ils sont largement en excédent des seuils et ce sans appliquer la mesure transitoire sur les provisions techniques.